

LES SCISSIONS SYNDICALES

par Georges VIDALENC (1885-1967)

Ancien Directeur du *Centre d'éducation ouvrière* (C.E.O.)
de la *Confédération générale du Travail - Force ouvrière* (C.G.T.-F.O.)

document publié en 1966
dans la revue de la *Confédération générale du Travail - Force ouvrière* (C.G.T.-F.O.)

LE MOUVEMENT ET L'ESPRIT SYNDICALISTES AVANT 1914...

Notre intention n'est pas de refaire ici toute l'histoire du mouvement ouvrier français avant 1914, mais il faut en rappeler les étapes essentielles et en dégager l'esprit.

Des groupements de travailleurs s'étaient lentement et difficilement constitués après le tragique épisode de la *Commune de Paris* (mars-mai 1871) en raison de la défiance et de l'hostilité patronales et gouvernementales, mais en raison même de la concentration industrielle croissante, ils prenaient chaque année plus de force et les pouvoirs publics furent contraints de leur reconnaître, en 1884, ce droit d'association professionnelle qu'ils réclamaient depuis longtemps.

En 1884, c'est la loi sur les syndicats.

En 1895, c'est, au Congrès de Limoges, la création de la *Confédération Générale du Travail* (C.G.T.) qui, débordant le corporatisme, réunit tous les travailleurs de toutes les régions et de tous les métiers pour la défense de leurs intérêts matériels et moraux.

Certes, toutes les difficultés n'étaient pas vaincues et le nouveau groupement se heurtait à l'hostilité persistante du patronat, à la défiance des Pouvoirs Publics et surtout à l'apathie de beaucoup de travailleurs, qui comprenaient mal la nécessité de l'organisation, de l'effort et de l'action. Le syndicat était désormais légal, mais il n'en faut pas conclure que tous les salariés se hâtaient de demander leur adhésion.

Pendant longtemps, le syndicalisme français allait demeurer minoritaire et revendicatif: minoritaire parce qu'il ne groupait qu'une petite partie des travailleurs, revendicatif parce que, suspecté de tous, n'ayant pas sa juste place dans la nation et la vie économique, il se déclarait foncièrement hostile aux institutions existantes. «*La C.G.T. se révéla rancunière, égoïste, provocante*», a écrit le sociologue Chombart de Lauwe, ce qui était assez exact. Toutefois, ces syndiqués étaient des recrues de qualité, de conviction solide et sur lesquels on pouvait compter.

On se doute bien pourtant que les centaines de milliers de salariés, qui vers la fin du XIX^{ème} siècle, étaient rassemblés dans la C.G.T., n'étaient pas absolument d'accord sur tous les problèmes. La mode n'était pas encore aux groupements monolithiques et les masses populaires n'avaient aucun goût pour les disciplines totalitaires et le conformisme des idées.

On a souvent évoqué les oppositions entre réformistes et révolutionnaires, entre anarcho-syndicalistes et partisans de l'action parlementaire, et ces oppositions étaient réelles. Les réunions syndicales, assemblées générales ou congrès n'avaient rien de parlotes de salons ou de séances académiques et le langage des militants était plus direct, vigoureux et imagé que soucieux d'élégance et de courtoisie, les discussions

étaient vives, ardentes, tumultueuses à l'occasion, mais la franchise des explications, la brutalité même des attaques et des ripostes n'empêchaient pas une mutuelle estime, ni une réelle camaraderie. Sans doute, ces militants n'étaient-ils pas sans défaut, ils avaient leurs insuffisances et leurs tares, mais ils ne manquaient généralement pas de franchise et de loyauté. La camaraderie syndicale, la solidarité ouvrière n'étaient pas de vains mots et elles laissaient peu de place au mensonge, à la calomnie, aux insinuations, au mouchardage; les adversaires n'étaient pas des ennemis et on n'avait pas encore l'habitude de considérer comme des traîtres ceux qui faisaient des réserves sur une opinion ou un programme.

Cependant, il y avait déjà dans ces masses organisées des oppositions profondes, notamment en ce qui concernait la valeur et l'importance de l'action parlementaire, la nature et l'ampleur des liaisons à établir entre l'action politique et l'action syndicale. Le marxisme ne date pas de la Révolution russe, contrairement à ce qu'en pensent certains esprits simplistes, il y avait déjà des marxistes en France parmi les travailleurs, ceux notamment qui se réclamaient de Jules Guesde et qui souhaitaient associer étroitement les groupements politiques et syndicaux. Mais, se défiant d'un Parlement dont ils n'avaient pas toujours eu à se louer, de partis politiques dont ils suspectaient le désintéressement, le dynamisme et même la compétence en ce qui concernait les besoins essentiels des masses travailleuses, les syndiqués se prononcèrent à la presque unanimité pour l'indépendance du syndicalisme à l'égard des partis politiques.

Ce fut la fameuse *Charte d'Amiens* de 1906 qui spécifie expressément:

«En ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors.

...En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérales n'ayant pas en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté, la transformation sociale».

Cette prédilection pour l'action directe, cette défiance à l'égard de l'État et des partis semblaient alors assez générales dans le monde ouvrier, et elles s'affirmèrent à nouveau au Congrès confédéral du Havre, en 1912.

Certes, on en discutait longuement et âprement dans les organisations, mais, malgré les polémiques et certaines intempérances de langage, il n'était pas question sérieusement de scissions. Tous les syndiqués savaient que la C.G.T. demeurerait la maison commune, qu'on y trouvait malgré tout, une atmosphère de compréhension et de tolérance, qu'il n'y serait pas question de déviationnisme, ni d'hérésie, qu'on y conservait le droit à la liberté de pensée, de parole et de critique.

Georges VIDALENC.
